

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 26 août 2013 portant modification des compagnies de gendarmerie départementale de L'Isle-Adam et de Pontoise (Val-d'Oise)

NOR : INTJ1321537A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

Les circonscriptions des compagnies de gendarmerie départementale de L'Isle-Adam et de Pontoise (Val-d'Oise) sont modifiées à compter du 2 septembre 2013 dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des compagnies de gendarmerie départementale de L'Isle-Adam et de Pontoise exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o et 4^o) et R. 15-27 du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 26 août 2013.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
major général de la gendarmerie nationale,*
R. LIZUREY

ANNEXE

COMPAGNIE	SITUATION ACTUELLE	SITUATION NOUVELLE
L'Isle-Adam	PSIG L'Isle-Adam BR L'Isle-Adam BT Corneilles-en-Parisis BT Luzarches BT Méry-sur-Oise BT Montsourt BT Parmain BT Viarmes BT Beaumont-sur-Oise	PSIG Parmain BR L'Isle-Adam BT L'Isle-Adam BT Luzarches BT Montsourt BT Viarmes BT Persan BT Beaumont-sur-Oise
Pontoise	PSIG Jouy-le-Moutier BR Pontoise BT Pontoise BT Auvers-sur-Oise BT Courdimanche BT Jouy-le-Moutier BT Magny-en-Vexin BT Marines BT Vigny	PSIG Pontoise BR Pontoise BT Pontoise BT Auvers-sur-Oise BT Magny-en-Vexin BT Marines BT Vigny BT Méry-sur-Oise